

le 11 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 DAC 1061** Subvention (127.500 euros) et avenant avec la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris (14e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DAC 669, en date des 16,17 et 18 décembre 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme La Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention pluriannuelle relative à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement à la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 30 juin 2014;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris, 19 boulevard Jourdan, 75014 Paris au titre de l'année 2014 pour le Théâtre de la Cité Internationale est fixée à 230.000 euros, soit un complément de 127.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé, dont 25.000 euros pour les résidences de Xavier Le Roy et Jeanne Candel. 2014\_06463. Simpa : 58 361.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 127.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF0004 : Provision pour subventions au titre de la culture.

Article 3 : Mme La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs relative à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.